

Extraction végétale appliquée aux alcoolatures et macérats de bourgeons

Du lundi 22 au mercredi 24 Février à Mérinchal (23)

Objectifs :

- Mieux comprendre les procédés qui régissent l'extraction de tel ou tel principe actif ;
- Avoir une vue d'ensemble des processus accessibles aux « petits » producteurs pour la fabrication d'alcoolatures ou de macérats de bourgeons afin de proposer une gamme de compléments alimentaires, en s'appuyant sur des exemples pratiques.
- Mieux approcher les bonnes pratiques de fabrication pour un produit fini de qualité.

Intervenant : **Béatrice CHATEL**

Horaires : **Lundi : 14h-17h30**
Mardi : 9h-12h30 ; 13h30-17h
Mercredi: 8h30-12h et 13h-16h30

Thèmes abordés :

- Rappels de Biochimie (polarité, acidité, solvants, puis expériences pratiques)
- Évocation des principales familles de principes actifs, associés aux plantes localement
- Alcoolature : les différentes pratiques, les procédés de fabrication. Application à quelques plantes avec leurs usages principaux
- Gemmothérapie : les différentes pratiques, les procédés de fabrication. Application à quelques bourgeons avec leurs usages principaux
- Mise en pratique : description des paramètres qui influent sur l'extraction afin de mieux définir un guide de bonnes pratiques de fabrication et des conseils appropriés dans les usages.
- Exemples des macérations huileuses.
- Evocation des questions réglementaires pour l'utilisation et la vente de ces produits (télé ICARE et réglementation douanes)

Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:

- Cotisation de 20€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES

- 12 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.

Participation prise en charge par le fonds de formation.

- 3 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.

Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **90 € les 2,5 jours**

Sympathisant.es SIMPLES, **190 € les 2,5 jours**

Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 90 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 437,5 € pour les 2 jours

Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge. Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique « fonds de formation VIVEA »** qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

Lieu de la formation :

La formation aura lieu au **théâtre Hélios**, Marlange 23420 Mérinchal



Mesures de précaution particulière - COVID19

Les mesures de précautions réglementaires liées à la crise sanitaire du COVID 19 seront respectées sur le lieu de la formation ;

- Un dispositif sera mis en place pour se laver les mains régulièrement
- Merci vous munir d'un masque.

Hébergement et restauration

Hébergement aux Soleils – Marlange, 23420 Mérinchal – www.lessoleils.com (sur le même site que le théâtre Hélios)

L'hébergement est organisé par le syndicat pour les nuits du 22 et 23 Février dans des chambres de 2 à 3 personnes pour 20€/nuit. Les draps sont fournis.

Restauration : Vous aurez accès à la cuisine et pouvez apporter de quoi faire vos repas et petit déjeuner. Un service de restauration peut être mis en place sur réservation à contact@lessoleils.com, 72 heures à l'avance.

Contact Animateur Formation

Pour toute question relative au contenu ou à la logistique liée à la formation, **contacter Aïda CISSE, référente formation Limousin**
mail : aida.mccreation@gmail.com
Tél : 06 13 39 58 84



Bulletin d'inscription

Formation : Extraction végétale appliquée

Du lundi 22 au mercredi 24 Février à Mérinchal (23)

A retourner avant le 12 Février à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:
Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Cotisation – Je ne suis pas adhérent, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un chèque de 20 € à l'ordre de SIMPLES.

Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je suis éligible VIVEA : prise en charge complète par le fond de formation (12 places) – Je joins un chèque de caution de 90 € (non encaissé)
 - Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : 90 €
 - Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : 190 €
- } (3 places maxi)

Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :

- Je dormirai sur place la nuit du 22 Février 20€
- Je dormirai sur place la nuit du 23 Février 20€

Total :

Statut actuel VIVEA N° de Siret : <input type="text"/>	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Éligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :